



Mon ex a déménagé de l'autre côté de la France.

Par **vincent**, le **22/01/2014** à **17:56**

Bonjour,

Mon ex femme a déménagé à 1.000 km de mon domicile.

J'ai la garde de notre enfant, donc pour moi il n'y a pas de souci. Par contre elle a la garde de notre enfant un week sur deux et la moitié des vacances scolaires. Etant éloignée, elle n'honore pas son droit de garde depuis maintenant plus de 6 mois. Devrais-je le signaler au JAF ou ne rien dire. Maintenant ma vie est calquée sur Ile de France et il m'arrive maintenant de partir les week destinés à sa maman ainsi que la période de vacances qui va avec. Du fait de plus avoir de nouvelles de mon ex, suis-je obligé de rester présent à mon domicile, d'attendre que madame daigne venir chercher mon enfant. Cette situation est très stressante...Que dois-je faire ?

Merci.

Par **cocotte1003**, le **22/01/2014** à **18:41**

Bonjour, normalement c'est à elle de saisir le JAF pour élargir son droit de visite aux petites vacances. Envoyer lui une LR/AR pour lui signaler qu'elle n'a pas pris votre enfant depuis de nombreux week end et que cela pénalise de votre fils de devoir l'attendre. En conséquence, il serait bien qu'elle prévienne quand elle le veut au moins 24/heures à l'avance et qu'à défaut une heure après le début du droit de visite, si elle n'est pas venue elle est réputée avoir renoncé à son droit de visite pour le week end.

Cordialement.